



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 novembre 2020



### **Anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant : les enfants ont besoin de proximité !**

La FCPE a pris acte de la nomination d'un adjoint auprès de la Défenseure des droits, en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant. Néanmoins et depuis la fin de l'autorité indépendante qu'était le Défenseur des enfants jusqu'en 2009, la FCPE demande toujours que soit remis en place un réseau départemental fort d'adjoints au Défenseur des droits des enfants.

La crise sanitaire en s'étirant dans le temps accentue toujours plus les inégalités sociales, scolaires et la précarité. Le deuxième confinement, hivernal, plonge les enfants et les familles dans une morosité et une anxiété plus grandes.

Bien que les actions de promotion des droits de l'enfant aient augmenté au fil du temps, il est toujours aussi difficile pour un enfant de connaître ses droits et surtout de les faire valoir. C'est en ce sens également que la FCPE revendique une éducation aux droits inscrite dans les programmes scolaires et ce, dès la maternelle.

Les droits fondamentaux des enfants ne sont pas respectés encore aujourd'hui sur notre territoire. Ils sont encore trop nombreux à ne pas pouvoir aller à l'école, voir un médecin, manger à leur faim, dormir au chaud, être soignés, et surtout savoir où aller ou qui contacter s'ils se sentent en danger.

Pour un enfant victime de violences qui parle, combien se taisent, par peur, par traumatisme, par ignorance de leurs droits ?  
Combien d'adultes eux-mêmes peuvent connaître les droits des enfants, saisir un délégué du Défenseur des droits et accompagner un enfant ?

Déposer une saisine auprès du Défenseur des droits n'est pas une démarche aisée à entreprendre pour un enfant ou un adolescent.

Présente sur le terrain, la FCPE souhaite qu'une animation territoriale soit organisée autour de la défense des droits des enfants.

### **À propos de la FCPE**

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente

sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

[fcpe.asso.fr](http://fcpe.asso.fr)

**Contact presse FCPE :**

Laurence Guillemlou :  
06 82 81 40 82 /  
[fcpecom@fcpe.asso.fr](mailto:fcpecom@fcpe.asso.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)